



Assemblée communale de Mont-Vully
du mardi 20 mai 2025 à 19h30 à la Jordila de Lugnorre

C'est en présence de 97 personnes que M. Guy Petter, Syndic, ouvre et préside cette Assemblée communale de printemps.

La presse est représentée par : Mme Meyer du Freiburger Nachrichten. La Broye est excusée.

Excusés : MM. Bischoff Daniel et Pinho Patrick, Mme Bischoff Alice.

Cette Assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 19 du 9 mai 2025, par affichage aux piliers publics ainsi que sur le site Internet et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : M. Rüegsegger Guillaume (côté lac) et M. Gross André (côté Mont y compris le Conseil communal).

Personnes sans droit de vote : 3

Personnes habilitées à voter : 93, majorité : 47

Tractanda de l'Assemblée :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2024.
2. Comptes 2024
 1. Comptes de fonctionnement, présentation et approbation
 2. Comptes des investissements, présentation et approbation
3. Plan financier 2025 – 2029, présentation
4. Crédits d'investissements supplémentaires
 1. Réfection parking supérieur Jordila
 2. Aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges
5. Clôture du crédit d'investissement
 1. Chapelle funéraire
6. Crédit d'étude
 1. Nouveau projet de chapelle funéraire
7. Nomination de l'organe de contrôle, années 2025-2027
8. Divers

Personne n'ayant de remarques à formuler, l'ordre du jour est accepté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 10 décembre 2024

Le procès-verbal était en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'Assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire, avec remerciements à son auteur.



2. Comptes 2024

2.1. Comptes de fonctionnement, présentation et approbation

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Axel Prélaz, Conseiller communal responsable des finances et Vice-Syndic, présente les comptes de fonctionnement 2024.

Les comptes 2024 bouclent avec des charges de CHF 20'503'689.10 et des revenus de CHF 21'295'498.29 soit un bénéfice de CHF 791'809.19. La différence par rapport au budget 2024 se monte à CHF 737'259.19.

Revenus

Il semble que les recettes fiscales aient atteint un palier. En effet, après plusieurs années de croissance continue due à l'augmentation de la population, les revenus issus des impôts ordinaires tendent désormais à se stabiliser. En revanche, les recettes provenant des impôts communaux spéciaux demeurent plus instables et peuvent influencer de manière significative le résultat global.

Les revenus par nature sont passés en revue et voici les principaux commentaires :

- *Revenus fiscaux* : baisse de 8% soit, CHF 1.4 millions par rapport à 2023. Cette différence est principalement due à une contraction des revenus des impôts communaux spéciaux.
- *Taxes et redevances* : augmentation de CHF 300'000.- par rapport au budget. Cette différence est principalement due à l'encaissement de notre part à la suite de la dissolution des pompiers du Vully CHF 182'000.-.
- *Revenus de transferts* : les comptes 2024 enregistrent une baisse de CHF 2.5 millions par rapport à 2023. Ceci est principalement dû à des éléments extraordinaires comptabilisés en 2023 (remboursements STEP et ARA Seeland Süd pour environ CHF 2 millions et RSL pour environ CHF 650'000.-).

Les illustrations présentées à l'écran mettent en évidence que les revenus d'impôts représentent 76% des revenus totaux.

Les revenus ordinaires, provenant de l'imposition des personnes physiques et morales, demeurent globalement stables. Toutefois, une baisse d'environ CHF 1 million est observée au niveau de l'impôt sur la fortune des personnes privées.

En outre, il est également constaté une diminution sur les impôts spéciaux suivants :

- *Gains immobiliers et plus-values* : environ CHF - 760'000.-
- *Mutations* : environ CHF - 300'000.-
- *Successions et donations* : environ CHF - 400'000.-

Charges

Les charges par nature sont également passées en revue et voici les principaux commentaires :

- *Charges de personnel* : augmentation plus que proportionnelle ces dernières années notamment pour deux raisons :
 1. Augmentation naturelle due à la revalorisation salariale basée sur la table de traitement du canton
 2. Ouverture de nouveaux postes (*décisions présentées lors de l'approbation des budgets*)
- *Biens et services* : légèrement en dessus des comptes 2023. Ces charges sont bien maîtrisées et les dépenses sont uniquement effectuées si elles sont nécessaires au bon fonctionnement de la Commune.

Les illustrations présentées à l'écran mettent en évidence que les charges de transfert représentent 57 % des charges totales. Celles-ci sont principalement liées à la participation de la Commune aux dépenses dans le domaine de la santé, de la formation, des pompiers ou du social. Ces charges sont en constante augmentation et la marge de manœuvre communale est limitée, voire nulle.

Au regard de ces éléments, il est essentiel que la Commune concentre ses efforts sur les charges qu'elle est en mesure de maîtriser, lesquelles représentent 40 % des dépenses totales. Une gestion rigoureuse de ces dépenses est primordiale pour garantir un résultat positif et, par conséquent, préserver une capacité d'endettement suffisante en vue d'anticiper les investissements majeurs prévus dans les années à venir.

Enfin, le bilan au 31 décembre 2024 est également présenté.

Il convient de souligner que la Commune disposait encore d'une dette bancaire de CHF 2 millions, correspondant au solde du crédit contracté pour financer l'agrandissement des sites scolaires de Lugnorre et



Nant. Cette dette a été entièrement remboursée en mars 2025. Ainsi, à ce jour, la Commune ne présente plus aucune dette bancaire.

La capacité d'endettement de la Commune est substantielle et devra être utilisée judicieusement pour le financement des futurs projets tout en veillant à ce que les charges demeurent sous contrôle.

Questions : aucune

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, confirme que la Commission financière a procédé à l'examen des comptes 2024. Ces derniers ont été révisés, selon les normes en vigueur, par la fiduciaire Fiduconsult Fribourg SA. La Commission financière a passé en revue l'ensemble des comptes et a obtenu des réponses à ses diverses questions. Le budget de fonctionnement a généralement été bien maîtrisé. Il convient de relever une augmentation des charges liées et un tassement des revenus fiscaux ce qui se traduit par un résultat en diminution par rapport aux exercices précédents.

La Commission financière remercie le Conseil communal et l'Administration pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'Assemblée de les approuver.

Vote de l'Assemblée : Les comptes de fonctionnement 2024, présentant un bénéfice de CHF 791'809.19, sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

2.2. Comptes des investissements, présentation et approbation

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Prélaz, donne lecture des différents montants comptabilisés dans les investissements 2024.

Notre Commune a réalisé des investissements pour un montant de CHF 2'721'897.77 et a encaissé des revenus d'un montant de CHF 112'835.55. Ce qui représente des investissements nets d'un montant de CHF 2'609'062.22.

En résumé, les principaux investissements réalisés et financés par nos fonds propres concernent :

- Rénovation de l'immeuble de la Rte Principale 69 – 1786 Sugiez
- Investissements annuels au RSL
- Remplacement d'un véhicule de la voirie
- Acquisition d'une machine d'éradication des mauvaises herbes
- Réaménagement des parkings et mise en place du concept de stationnement
- Remplacement d'un collecteur d'eaux usées dans les vignes
- Acquisition d'une nouvelle compacteuse pour la déchetterie de Sugiez
- Travaux préparatoires concernant le réaménagement du périmètre de la gare de Sugiez

Les écarts constatés par rapport au budget des investissements s'expliquent principalement par l'état d'avancement de certains projets. À titre d'exemple, les travaux liés à l'aménagement du quartier de la gare n'ont pas pu débuter en raison de recours interjetés dans le cadre de la procédure de permis de construire.

Par ailleurs, l'ensemble des projets concernant les établissements scolaires a été mis en attente, afin de réaliser un audit complet de l'état des bâtiments. Cet audit, mené en collaboration avec les services cantonaux compétents, constitue une étape préalable indispensable au développement d'un projet d'agrandissement des infrastructures scolaires.

Questions : aucune

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, recommande à l'Assemblée d'accepter le compte des investissements tel que présenté. Il convient toutefois de souligner que plusieurs investissements votés ne sont pas encore achevés, voire n'ont pas encore débutés.

Vote de l'Assemblée : Les comptes des investissements présentant des investissements nets de CHF 2'609'062.22 sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.



3. Présentation du plan financier 2025 - 2029

Avant de débiter sa présentation, M. Prélaz relève l'importance du plan financier qui est un outil permettant de planifier les futurs investissements et d'évaluer les futurs résultats (bénéfice ou déficit). Il s'agit d'un document de travail qui est mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution de divers paramètres. La réalisation des divers investissements est planifiée en fonction des ressources disponibles (financières et humaines).

Comme mentionné précédemment, il est fort probable que les recettes fiscales aient atteint un palier. Cette stabilisation, faisant suite à une période de forte croissance liée à l'augmentation de la population, offre désormais à la Commune l'opportunité d'élaborer une planification plus précise et concrète qu'auparavant.

L'utilité de cet outil est de pouvoir mettre en relation les investissements planifiés avec le résultat annuel. Dans cette optique, la capacité d'autofinancement et celle d'endettement sont prises en considération.

La situation financière est saine ce qui a permis, ces dernières années, de financer intégralement les investissements avec les liquidités et ceci sans devoir faire appel à des fonds de tiers. Dans ce contexte, la Commune aborde la question du financement des futurs projets avec sérénité. Néanmoins, le résultat 2024 démontre que certaines années pourront être moins prolifiques et que la Commune devra, vraisemblablement, souscrire à de nouvelles dettes bancaires dans les prochaines années.

Le plan financier, selon les prévisions, prévoit des investissements pour CHF 26'781'000.- jusqu'en 2029, soit environ CHF 5 millions par année. Ces montants dépassent les moyennes récentes et excèdent la capacité d'autofinancement de la Commune. Il convient de noter que des investissements d'environ CHF 10 millions ont déjà été approuvés par l'Assemblée communale. Le solde concerne des projets tels que le réseau routier, des installations liées à l'eau, l'agrandissement des bâtiments scolaire et la rénovation du centre sportif. Tous ces objets, seront présentés à la population en temps voulu par le Conseil communal.

Investissements en attente

Les divers investissements en attente sont également commentés.

- Trottoir Lugnorre-Môtier, 2019, CHF 1'086'000.-
 - o 11 oppositions lors de la mise à l'enquête
- Rte de la Crausa, renouvellement collecteur EC + EU, 2022, CHF 300'000.-
 - o Lié à la réalisation du trottoir Lugnorre-Môtier
- Place de la gravière, 2022, CHF 220'000.-
 - o Lié à la réalisation du trottoir Lugnorre-Môtier
- Ch. Pra-Novti, réfection de la route et pose d'un trottoir, 2022, CHF 220'000.-
 - o Lié à la réalisation du quartier Pra-Novti
- Ch. du Pra-Novti, renouvellement collecteurs EC + EU, 2022, CHF 400'000.-
 - o Lié à la réalisation du quartier Pra-Novti
- Mise à niveau de l'éclairage public, 2023, CHF 600'000.-
 - o Projet en cours de planification
- Aménagement parking public Plan Châtel, 2020, CHF 300'000.-
 - o Analyse en cours auprès des instances cantonales
- Aménagement du périmètre de la gare, 2021, CHF 1'546'000.-
 - o Recours de Pro Fribourg auprès du Tribunal fédéral
- Rénovation de l'ancienne gare de marchandise (Maison du Vully), 2021, CHF 1'172'000.-
 - o Recours de Pro Fribourg auprès du Tribunal fédéral
- Remplacement du vitrage salle polyvalente, 2024, CHF 350'000.-
 - o Investissement sur les bâtiments scolaires suspendu pour le moment

Enfin, M. Prélaz souligne qu'il serait irréaliste de croire que tous les investissements pourront être réalisés dans les cinq prochaines années. Cependant, le Conseil communal a l'ambition de mener à bien les projets approuvés par l'Assemblée communale dans un délai raisonnable.

Questions : aucune



4. Crédits d'investissements supplémentaires

4.1 Réfection parking supérieur Jordila

Par le biais d'une présentation à l'écran M. François Petter, Conseiller communal responsable des places publiques et des bâtiments, présente les détails de cette demande d'investissement supplémentaire.

Il précise tout d'abord que le crédit d'investissement initial pour la réfection de cette place de stationnement, d'un montant de CHF 330'000.-, avait été approuvé par l'Assemblée communale du 5 décembre 2023. Néanmoins, lors de la revue financière du devis par le Service technique, il a été constaté que les coûts estimés pour les travaux de rénovation étaient sous-évalués par notre mandataire.

Le devis n'incluait pas tous les éléments nécessaires pour la réalisation des travaux. Dès lors, les éléments suivants sont pris en considération pour la revalorisation des coûts :

- Diverses expertises sur les matériaux existants
- Assainissement du système de récolte des eaux et création d'un système de rétention
- Purges ponctuelles des matériaux en place (nécessité confirmée par les essais réalisés par un laboratoire)
- Revêtement filtrant adapté aux personnes à mobilité réduite
- Détails constructifs (transition entre matériaux, systèmes de bordures, mobilier urbain de surface carrossable sur le pourtour des fosses des plantations, raccords sur existant)
- Mise à niveau de l'éclairage de la place et automatisation
- Adaptation des aménagements existants (liaison piétonne avec le Chemin des Jordils, mur de soutènement transformateur en enrochement)

En outre, étant donné que la pente et les escaliers ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite, aucune place de stationnement PMR peut être aménagée sur le parking en question. De ce fait, une deuxième place PMR doit être aménagée sur le parking inférieur de la Jordila.

M. Petter précise encore que ce projet sera soumis au marché public avec une procédure sur invitation étant donné que le montant global est supérieur à CHF 300'000.-.

Le dépassement résultant de cette sous-évaluation se monte à CHF 125'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Liem Peter

Selon les dires de M. Prélaz, la maîtrise des charges est primordiale afin de garantir la pérennité des finances communales. L'intervention de ce soir porte sur l'ensemble des projets présentés ce soir, avec un total de crédits supplémentaires demandés s'élevant à CHF 577'000. Selon lui, si la population souhaite un changement dans ces démarches, il est nécessaire de se remettre en question et de savoir adopter une approche plus rigoureuse, notamment en refusant certains projets proposés par des bureaux d'architectes, d'ingénieurs ou d'études. Si ces crédits sont approuvés, aucune véritable évolution ne sera constatée. Par conséquent, il recommande aux citoyens de rejeter tous les crédits demandés ce soir.

Prélaz Axel

Il est important de souligner que le Conseil communal n'aborde pas avec plaisir la question des demandes de crédits supplémentaires auprès de l'Assemblée communale.

Afin de pallier ces problématiques, plusieurs postes ont été ouverts, notamment au Service technique, qui était sous-dimensionné en termes de personnel, ce qui a conduit à un manque de temps et de compétence pour analyser et planifier correctement les projets. De plus, la Commune a, peut-être à tort, accordé sa confiance à plusieurs bureaux d'architectes et d'ingénieurs. Maintenant que les projets sont en phase de réalisation, il apparaît que les coûts dépassent largement les devis initiaux qui avaient été approuvés en Assemblée communale.

Comme déjà mentionné, le Conseil communal ne prend pas à la légère les requêtes de ce soir. Il espère que ces situations ne se reproduiront plus, bien qu'il n'y ait pas de garantie absolue, car certains projets votés en 2019 auront probablement des budgets réévalués en 2025, 2026 ou 2027.

Petter Guy

Il est primordial de comprendre que le Service technique a désormais été renforcé avec du personnel compétent. Le Conseil communal n'est pas satisfait de la situation actuelle et souhaite améliorer les choses. Cependant, il n'est pas toujours facile de maîtriser les charges sur des projets qui ont été longtemps arrêtés.



Chervet Dominique *En 2023, une demande de devis a été faite pour la réalisation du projet auprès du bureau GeoPlanIng à Morat, ce qui a conduit à une demande de crédit de CHF 330'000, approuvée en Assemblée communale. Depuis lors, la Commune a engagé une personne chargée des travaux publics et le cahier des charges a été modifié de manière significative. Parmi les changements, on note l'ajout de bordures de transition entre les pavés gazon et le goudron (plus-value de CHF 18'000), la modification du système de pavés gazon pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (plus-value de CHF 12'000), ainsi que la mise en place de protections autour des arbres (plus-value de CHF 48'000). Ces éléments n'étaient pas prévus dans le projet initial. Il estime qu'il serait possible de réaliser un parking fonctionnel, sans ces ajouts superflus, répondant parfaitement aux besoins, d'autant plus qu'il est peu utilisé.*

Liem Peter *Il souligne que le prochain projet (aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges) comporte une augmentation de crédit de 64 % par rapport au montant initial.*

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement supplémentaire d'un montant de CHF 125'000.-. Toutefois, il recommande au Conseil communal ainsi qu'au Service technique de faire des meilleures planifications des coûts effectifs avant de soumettre des investissements à l'Assemblée communale.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit supplémentaire pour la réfection du parking supérieur Jordila, d'un montant de CHF 125'000.-, est refusée à la majorité par les citoyens présents, 19 pour et 16 abstentions.

4.2 Aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Swen Rüegsegger, Conseiller communal responsable de la voirie, présente les détails de cette demande d'investissement supplémentaire.

Il précise tout d'abord que le crédit d'investissement initial pour l'aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges, d'un montant de CHF 410'000.-, a été approuvé par l'Assemblée communale du 5 décembre 2023.

Néanmoins, lors de la revue financière du devis par le Service technique, il a été constaté que les coûts estimés pour les travaux d'aménagement étaient sous-évalués par notre mandataire. Un approfondissement et une réévaluation des coûts ont été demandés et les éléments suivants sont venus s'ajouter :

- Signalisation verticales et horizontales selon le concept de mobilité
- Aménagements paysagers
- Place publique en extension à la place de jeux
- Intégration de l'éclairage public selon le concept de mise à niveau global

Le dépassement résultant de cette sous-évaluation se monte à CHF 262'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Jaquet Damien *Il constate qu'il est prévu un agrandissement de la place de jeux se trouvant au bout de la rue. Cette place permettait actuellement aux véhicules de procéder à un tourné sur route. Dès lors, il souhaite savoir si ces manœuvres resteront possibles dans le cadre du nouveau projet ou si les automobilistes devront empiéter sur les propriétés privées pour réaliser leurs manœuvres.*

Rüegsegger Swen *Il se demande pourquoi les véhicules rebrousseraient chemin alors qu'il s'agit déjà d'une impasse.*

Jaquet Damien *Il confirme que ce constat est actuel et se déroule tous les jours.*

Rüegsegger Swen *Il informe que le nouveau projet laissera beaucoup moins de place pour réaliser des manœuvres. Le Chemin des Sauges « passant à côté de la place de jeux » est uniquement prévu pour les feux bleus. Les automobilistes ne pourront pas emprunter ce tronçon.*

Constantin Léo *Il souhaiterait connaître la répartition des frais du crédit supplémentaire.*

Rüegsegger Swen *Le détail est le suivant : sous-estimation des travaux de base + honoraires ingénieurs (CHF 155'000.-), la signalisation adaptée au concept de mobilité (CHF 12'000.-), les aménagements paysagers (CHF 15'000.-),*



extension de la place publique (CHF 60'000.-), l'intégration de l'éclairage dans le nouveau système de gestion (CHF 20'000.-).

- Chervet Dominique** *Il constate que cette route mesure environ 200 mètres de long pour 4 mètres de large et que son coût au mètre courant est équivalent à CHF 3'400.- ce qui paraît exorbitant. Il estime qu'il n'est pas normal qu'une route, aussi peu fréquentée, soit aussi onéreuse et il recommande à l'Assemblée communale de refuser cette demande de crédit supplémentaire.*
- Rüegsegger Swen** *Il ne va pas débattre des chiffres ce soir néanmoins il n'arrive pas au même calcul que M. Chervet et l'invite à se présenter au Service technique pour obtenir les détails du projet.*
- Bovet Olivier** *Il souhaite connaître les raisons précises liées à cette augmentation de CHF 155'000.- sur les travaux de base.*
- Rüegsegger Swen** *Il ne dispose pas des détails ce soir néanmoins il invite également M. Bovet à se présenter au Service technique afin d'obtenir les détails du projet.*
- Raemy Christian** *Il pressent que ce crédit sera également refusé. Dès lors, il propose au Conseil communal de ne pas intervenir sur cette route et de la requalifier en chemin pédestre, afin de la restituer à la nature.*
- Guillod Eric** *Il relève qu'énormément d'enfants et de parents utilisent ce tronçon de route afin de se rendre au centre sportif et qu'actuellement la route est vraiment en mauvais état. Il partage l'avis de M. Chervet, qui a une grande expérience en génie-civil, et estime que le montant initial prévu est suffisant pour aménager un tronçon adapté à la mobilité douce.*

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière recommande d'accepter ce crédit d'investissement supplémentaire d'un montant de CHF 262'000.- avec les mêmes commentaires que précédemment exposés.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges, d'un montant de CHF 262'000.-, est refusée à la majorité par les citoyens présents, 27 pour et 19 absentions.

5. Clôture du crédit d'investissement

5.1. Chapelle funéraire

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Swen Rüegsegger présente les détails de cette demande de clôture.

L'Assemblée communale du 13 décembre 2022 a validé un crédit d'investissement d'un montant de CHF 890'000.- pour l'étude et la construction d'une chapelle funéraire au cimetière de Nant.

Le retour des appels d'offres des prestataires a relevé une grosse différence de budget par rapport au devis établi par l'architecte qui, en collaboration avec le Groupe de travail, a développé différentes variantes pour redimensionner le projet et rester dans le budget octroyé par l'Assemblée.

Néanmoins, les solutions projetées ne répondaient pas aux attentes du Groupe de travail. Par conséquent, le Conseil communal a pris la décision de mettre un terme au mandat de l'architecte.

Le montant dépensé à ce jour se monte à CHF 79'037.20 et est composé des honoraires de l'architecte (CHF 37'939.55), des honoraires des différents spécialistes (CHF 27'909.15) et de frais liés au concours pour le nouveau projet (CHF 13'188.50).

Questions :

- Chautems Marc** *Il aimerait connaître les alternatives en cas de refus du crédit.*
- Rüegsegger Swen** *En cas de refus, le projet de la chapelle funéraire ne pourra pas être réalisé. Les défunts devront alors être transférés à Morat, Salavaux ou Ins, ce qui engendrera inévitablement des frais supplémentaires pour les familles. Il est à noter que le règlement communal relatif à l'utilisation de la chapelle funéraire, qui n'a pas encore été soumis à l'Assemblée communale, prévoit la gratuité de son usage pour les résidents de la Commune.*
- Constantin Léo** *Il souhaiterait connaître les répercussions en cas de refus de clôture de l'investissement.*



- Rüegsegger Swen** *Le refus de clôturer l'investissement impliquera que la Commune se verra bloquée avec un montant qui ne permettra pas de construire le projet tel qu'il était initialement souhaité. Dès lors, les familles ne pourront pas se recueillir et faire leurs adieux à leurs proches de manière convenable au cimetière de Nant.*
- Prélaz Axel** *Sur le plan financier, en cas de refus du crédit, il est fort probable que le Conseil communal doive revenir vers la population avec une nouvelle demande de crédit complémentaire afin de pouvoir réaliser ce qui était souhaité initialement.*
- Raemy Christian** *Il conseille aux citoyens d'accepter la clôture de ce crédit d'investissement et de rediscuter des détails dans le prochain point à l'ordre du jour.*
- Liem Peter** *Il tient à remercier le Conseil communal pour les informations transmises ainsi que pour le courage démontré en osant dire « non » à l'architecte. Il rappelle qu'il est essentiel que chacun s'interroge sur la manière dont il souhaiterait vivre ses derniers jours, car il est probable que beaucoup d'entre nous souhaitent pouvoir rester sur le territoire communal. À la lumière des explications fournies, il recommande à l'Assemblée communale d'accepter la clôture de ce crédit d'investissement et de faire avancer ce projet.*
- Petter Guy** *Cet objet étant émotionnel, il était important d'être transparent avec la population sur sa situation. Cependant, il souligne que le Conseil communal a le devoir de s'occuper des vivants mais également des défunts.*
- Guillod Eric** *Il aimerait connaître la répartition des charges et suppose que les CHF 80'000.- investis ne serviront à rien.*
- Rüegsegger Swen** *Les frais liés pour le nouveau projet (CHF13'188.50) concerne le mini-concours mis en place (qui est de la compétence du Conseil communal) afin d'avancer avec le projet. Le crédit d'étude de CHF 110'000.- permettra au lauréat de créer son projet et d'en établir les coûts. Néanmoins, le crédit de construction pour ce projet sera supérieur à CHF 890'000.-.*

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière recommande d'accepter la clôture du crédit d'investissement Chapelle funéraire pour un montant de CHF 79'037.20.-.

Vote de l'Assemblée : La demande pour clôturer le crédit d'investissement Chapelle funéraire, d'un montant de CHF 79'037.20.-, est approuvée par l'unanimité des citoyens présents, 5 abstentions.

6. Crédit d'étude

6.1. Nouveau projet de Chapelle funéraire

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Swen Rüegsegger présente les détails de cette demande de crédit d'étude.

Le Conseil communal reste convaincu de la nécessité d'une telle infrastructure sur le territoire communal. C'est pourquoi, il a décidé de lancer un concours d'appel d'offres mandataires auprès de bureau d'architectes de la région.

Les résultats de l'appel d'offres ont été analysés par le Groupe de travail et le Conseil communal a validé le choix. Le montant pour ce mandat s'élève à CHF 110'000.-. Il est toutefois précisé que le montant clôturé pour l'ancien projet de la Chapelle n'est pas totalement perdu étant donné que cette première analyse a permis de constater que le projet, tel que prévu, serait bien plus onéreux que le crédit d'investissement accepté en 2023.

Processus :

- Cahier des charges présentant des coûts maximums de CHF 1'200'000.-
- Evaluation des projets déposés par le GT
- Demande de crédit d'étude pour CHF 110'000.-
- Choix et attribution du mandat au lauréat de la phase d'étude
- Nouvelle demande de crédit d'investissement pour la phase de réalisation à la suite du retour des appels d'offre.

Le crédit d'étude est compris dans les coûts totaux soit, les CHF 1'200'000.-. Après déduction des différents frais, le bâtiment coûterait entre CHF 750'000.- et CHF 800'000.-



Enfin, il est rappelé que le coût de cette étude se monte à CHF 110'000.- (architectes CHF 65'000.- et spécialistes ingénieurs CHF 45'000.-). L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Raemy Christian

Il se permet d'intervenir en tant que membre du Groupe de travail afin de rappeler à la population que ce projet de construction est attendu par une grande partie des habitants. Il précise qu'il y a plus de dix ans, il avait personnellement suggéré au Conseil communal d'envisager la réalisation d'une chapelle funéraire, estimant qu'il s'agissait avant tout d'un service à la population, et non d'une infrastructure de luxe. En 2020, il avait renouvelé cette proposition, ce qui avait conduit le Conseil communal à mettre sur pied un Groupe de travail pour en étudier la faisabilité.

Actuellement, les défunts doivent être placés à Morat, Ins ou Salavaux, tandis que la chambre funéraire du home est réservée à ses résidents. Il rappelle qu'un jour ou l'autre, chacun sera confronté à la question du placement d'un proche défunt.

Le Vully ne doit pas uniquement s'agrandir à outrance et par là-même augmenter sa population, mais doit également assumer la prise en charge de ses défunts. Cet aménagement permettra également la tenue de petites cérémonies, qu'elles soient religieuses ou laïques. Par conséquent, compte tenu de ce qui précède, il recommande à l'Assemblée d'accepter ce crédit d'étude.

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière recommande de ne pas réaliser ce projet dans l'immédiat en raison des importants investissements déjà planifiés pour les années à venir. En effet, des crédits à hauteur de CHF 10 millions, déjà votés, sont en attente de réalisation, et plusieurs projets majeurs figurent encore à l'agenda communal. Par ailleurs, la Commission souligne que certaines charges actuellement assumées au niveau cantonal seront progressivement reportées sur les communes.

Dans ce contexte, elle estime qu'il est indispensable d'établir des priorités claires en matière d'investissements, afin de préserver une situation financière saine et durable pour l'avenir de la Commune.

Par conséquent, au vu de l'ensemble de ces éléments, la Commission financière émet un préavis défavorable à la demande de crédit d'étude.

Questions :

Raemy Christian

Il se dit étonné du préavis négatif de la Commission financière. En effet, conformément à l'art. 72 de la loi cantonale «la Commission financière est autorisée à donner un préavis sous l'angle financier ». Ce qui signifie qu'elle se prononce sur un risque d'endettement trop élevé et incite l'exécutif et le législatif à envisager des mesures d'économie sur le plan du fonctionnement ou des investissements. Dès lors, il s'interroge si ladite Commission n'outrepasse pas ses prérogatives en ciblant un projet. Ne serait-il pas davantage la responsabilité du Conseil communal de décider quels projets il souhaite retarder voire abandonner ?

Chervet Dominique

Il souhaiterait savoir si à l'issue de l'étude, le permis de construire sera délivré.

Rüegsegger Swen

Il confirme que le permis sera bel et bien obtenu.

Nouis Martin

Il constate qu'à ce jour, de nombreuses familles manquent de repères lorsqu'il s'agit de traverser le deuil, tant sur le plan émotionnel que pratique. À ses yeux, ce projet ne relève en rien du luxe, mais constitue au contraire un véritable service à la population. Chacun, un jour, est confronté à la perte d'un proche et il est essentiel de pouvoir accompagner ce moment avec dignité et sérénité.

Trop souvent, les familles se sentent démunies et ne savent pas quelles démarches entreprendre. La réalisation d'un tel lieu offrirait un cadre et un repère, une manière de dire symboliquement : «Prenez soin de vos morts». Ce projet permettra aux familles de faire leurs adieux à leur cher défunt.

Noyer Jean-Marc

Il estime qu'il est très important qu'une chapelle funéraire soit mise à disposition des habitants de la Commune. Dès lors, il est totalement favorable à ce projet.

Gilliard François

Il se dit convaincu par l'utilité d'un tel projet. Toutefois, il souhaiterait obtenir des détails quant à la planification financière et de construction.

Rüegsegger Swen

Planification temporelle :

Si l'Assemblée communale accepte le crédit d'étude, le Groupe de travail finalisera son choix dès ce jeudi. Le Conseil communal procédera ensuite à l'attribution du mandat à l'architecte dès lundi prochain. L'objectif est d'obtenir une estimation précise des coûts de construction d'ici septembre, afin de pouvoir soumettre un crédit de construction à l'Assemblée communale d'automne.



La demande de permis de construire sera, quant à elle, déposée durant l'automne. En cas de vote favorable lors de l'Assemblée d'automne, les travaux pourraient alors débuter immédiatement. L'inauguration du bâtiment est souhaitée pour 2027.

Planification financière :

Le crédit d'étude sera utilisé jusqu'en décembre 2025. Le crédit de construction, une fois accordé, serait quant à lui engagé sur les exercices 2026 et 2027.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit d'étude pour le nouveau projet de Chapelle funéraire, d'un montant de CHF 110'000.-, est approuvée à la majorité par les citoyens présents, 5 avis contraire et 8 abstentions.

7. Nomination de l'organe de contrôle, année 2025 - 2027

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Prélaz explique que selon la Loi sur les Finances communales, l'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Le renouvellement du mandat est possible sous réserve que la durée totale du mandat n'excède pas 6 ans.

Le mandat de révision de Fiduconsult Fribourg SA, approuvé pour une période initiale de trois ans, arrive à échéance cette année. Dès lors, il est proposé de renouveler leur mandat pour les années comptables 2025-2027

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière confirme à l'Assemblée de valider le mandat de contrôle à l'entreprise Fiduconsult Fribourg SA pour les années comptables 2025-2027. En effet, elle estime important d'assurer une certaine continuité étant donné qu'elle a débuté son mandat avec l'introduction de MCH2.

Vote de l'Assemblée : Le renouvellement du mandat de Fiduconsult Fribourg SA pour les années comptables 2025-2027 est approuvé à la majorité par les citoyens présents, 1 abstention.

8. Divers

Chemin des rives depuis le Petit-Molard direction Sugiez

Le Service technique a pris contact avec la famille concernée. Un projet de rénovation est en cours, et les aménagements extérieurs devront être intégrés à la future mise à l'enquête. Celle-ci inclura notamment le respect d'un gabarit de 90 cm pour le passage du chemin des rives.

La famille s'est montrée disposée à collaborer en supprimant la haie existante et en cédant à la Commune les mètres carrés nécessaires à la construction du chemin.

Investissements aux Associations intercommunales

M. Prélaz précise que les investissements réalisés par les Associations intercommunales ne nécessitent pas de décision formelle de l'Assemblée communale. Ils doivent uniquement être présentés à titre d'information.

Commémoration Fritz Chervet

Des renseignements ont été demandés à la Ville de Fribourg, mais le retour obtenu n'a pas été concluant. Des démarches complémentaires sont prévues afin de clarifier l'installation de la plaque commémorative. Ce point n'a donc pas été oublié, mais des informations complémentaires sont souhaitées afin d'éviter toute erreur.

Parole à l'Assemblée

Raemy Christian

Certains projets sont actuellement en suspens, notamment en raison d'obstacles posés par l'État. C'est notamment le cas du projet d'assainissement de Plan Châtel, qui, dans son état actuel, ne constitue pas une vitrine favorable pour le tourisme. Le Canton de Fribourg considère cette zone comme strictement agricole, ce qui empêche toute intervention.

Face à cette situation, il envisage une action symbolique : inviter la presse, associer un agriculteur local et modifier ce parking en champ afin d'y planter des patates. L'objectif serait de manifester clairement le mécontentement de la Commune.

Il estime par ailleurs que trop de chefs de service à Fribourg prennent des décisions sans tenir compte des réalités locales.



- Guy Petter** Une séance a eu lieu avec le Conseiller d'État M. Steiert, au cours de laquelle les échanges ont été constructifs. Le Conseil d'État souhaite formuler un préavis solide, afin de limiter les risques de recours de la part d'associations telles que Pro Natura, par exemple. Cela étant, le Conseil d'État est favorable au réaménagement du parking. Le Conseil communal reviendra vers la population avec des informations complémentaires en temps voulu. Il est par ailleurs souligné qu'un conflit n'apporterait que peu de bénéfices. Il est donc préférable de préserver des relations cordiales avec les autorités cantonales.
- Noyer Jean-Marc** La Commune dispose de magnifiques places de stationnement, payées et entretenues par les finances communales qui découlent des impôts des habitants. Il propose que les habitants de la Commune puissent disposer gratuitement des places de stationnement sur le territoire.
- Petter Guy** Il prend note de la demande qui sera traitée par le Conseil communal.
- Gross André** Lors d'une récente excursion avec des touristes ces derniers ont reçu une amende car la durée de stationnement au débarcadère de Sugiez n'est pas suffisante. Dès lors, il souhaiterait que les durées soient revues.
- Petter Guy** Il rappelle que divers parkings autorisent le stationnement de longue durée afin de pouvoir profiter pleinement de la région. Le concept de stationnement est cependant évolutif et il prend note de la remarque.
- Ryser Claudine** Elle rebondi sur cela en précisant que 3 heures ne sont largement pas suffisantes pour profiter d'un repas et d'une balade. De plus, elle invite le Conseil communal à trouver un arrangement afin de solutionner la problématique de stationnement dans le vieux village de Praz. Elle souhaiterait également connaître l'état du dossier « Chemin des rives Môtier – Guévaux »
- Petter Guy** Des travaux sont en cours en vue de réaliser l'ensemble des aménagements entre Praz et Môtier, avec une ouverture prévue pour 2027. Concernant le tronçon entre Môtier et Guévaux, certaines procédures d'expropriation sont en cours.
- Ryser Claudine** Elle souhaiterait également que le cheminement piéton à Môtier soit clarifié. En effet, actuellement la situation est confuse et les piétons ne savent pas qu'ils peuvent emprunter la Ruelle des Vignerons. Il est donc souhaité que le même marquage que celui présent à la hauteur de la Maison de paroisse soit également apposé à l'entrée de la Ruelle des Vaches.
- Petter Guy** Il prend note de cette demande.
- Liem Peter** Il souhaiterait des précisions afin de savoir de quelle manière les citoyens peuvent s'opposer à un projet d'investissement des Associations de communes si ces derniers ne sont plus présentés en Assemblée (exemple de la nouvelle conduite entre Chiètres et la STEP de Morat).
- Petter Guy** Il précise qu'il s'agit d'investissements liés aux Associations de communes dont les Conseillers communaux sont membres. C'est l'Assemblée des délégués qui peut se prononcer pour ou contre les projets soumis.
- Guignon Bernard** Il estime que le blocage des travaux liés à la gare de Sugiez est indécent et constitue une forme d'incivilité. Il souhaiterait savoir si la Commune a connaissance du délai de réponse du Tribunal fédéral dans ce dossier. Par ailleurs, il aimerait savoir si les citoyens ont la possibilité d'intervenir directement auprès du Tribunal fédéral afin d'accélérer le traitement de la procédure.
- Petter Guy** Il précise qu'il a eu contact avec le responsable des TPF la semaine dernière et que ce dernier n'a pas encore obtenu de décision du Tribunal fédéral. A noter que le recours a principalement été déposé contre la démolition de l'ancien bâtiment de la Gare. Il n'est pas possible aux citoyens d'intervenir directement auprès des instances juridiques.
- Guillod Eric** Il précise que l'année dernière l'Assemblée communale avait approuvée son adhésion au projet de renaturation de la Bibera, tout en relevant de sérieuses préoccupations. Dans l'édition du 8 mai 2025 du journal La Liberté, il est fait état d'une situation préoccupante concernant la renaturation de l'Arbogne, qui ne donne pas satisfaction. Il souhaite savoir si la Commune a pris contact avec la commune de Belmont-Broye à ce sujet. En effet, les agriculteurs locaux se disent impuissants face aux crues répétées de l'Arbogne. Depuis la réalisation des travaux de renaturation, le cours d'eau déborde pratiquement à chaque crue, entraînant des coûts, à charge de la Commune, de l'ordre de CHF 100'000 par an pour assurer un écoulement correct. S'agissant du projet porté par l'ACB (Association pour la renaturation et la protection contre les crues), les statuts ont été refusés par les propriétaires concernés, et le projet est actuellement en suspens. Il est, selon lui,



Petter Guy

essentiel de suivre de près ce type de projet, car il constate que la lutte contre les crues ne fonctionne pas dans des projets de renaturation.

Il remercie pour cette prise de parole.

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre Syndic adresse encore ses remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux, aux membres des Commissions et Groupe de travail.

Il souhaite à chacune et à chacun une bonne fin de soirée, un bel été et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Il est 21h35, lorsque le Syndic, Guy Petter, lève l'Assemblée.

La Secrétaire communale
Nathalie Bianchet

Le Syndic
Guy Petter